

ICN #7069
vendredi 14 février 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



LIBELLULE

Une sentinelle à suivre

P18

ENTREPRISE

**AUTOCARS TORACCA,
UN SIÈCLE
D'HISTOIRE P6**



LINGUA

**TRANSCRIPTION
DES NUMÉRAUX EN CORSE P20**

1,75€



- KAMPÀ P2
- OPINIONS P4
- SANTÉ P5
- EN BREF P8
- AGENDA P22
- CARNETS DE BORD P23
- ANNONCES LÉGALES P9

POUR ÊTRE UN VRAI FRANÇAIS,
IL FAUT:

PARLER COMME UN FRANÇAIS

MANGER COMME UN FRANÇAIS

S'HABILLER COMME UN FRANÇAIS

TUER COMME UN FRANÇAIS



KAMPÀ



ENVIRONNEMENT
LIBELLULE, UNE SENTINELLE À SUIVRE P18

OPINIONS P4

SANTÉ
L'ONCOLOGIE DÉMÉNAGE AU STILETTO P5

ENTREPRISE
AUTOCARS TORACCA, 100 ANS D'HISTOIRE P6

EN BREF ET EN CHIFFRES P8

LINGUA
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P22

CARNETS DE BORD P23

ANNONCES LÉGALES P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.com

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Povari cignali

Sabbatu scorsu, una battuta amministrativa hè stata surganizata in Aiacciu, pà caccighjà i cignali chì stani dipoi un mumentu vicinu à i residenzi inghjiru à u cimiteriu di i Sanguinari. Una duzina di bestii hè stata prilevata da una cinquantina di cacciadori nant'à u settori di i Cresti. Sicondu l'autorità, i sirvizzii municipali in prima ligna, a crescita di u numaru di cignali si spiega di parechji maneri: u fattu ch'ellu ùn si pudia più caccighjà durante a crisa sanitaria trà u 2020 è u 2021, inguerni più dolci è una capacità forti di riprduzzioni è di resistenza à i malatii di l'animali. In più di quissa, certi cumpurtamenti, com'è parsoni chì li davani à magnà è chì ùn rispittavani micca i reguli di raccolta di i rumenzuli, ani facilitatu a so prisenza in cità, fendu crescita u risicu d'accidenti, ch'ellu s'ghjenti à pedi o nant'à a strada cù qualsiasi categoria di veiculi. Bella sicura, hè essenziali d'assicurà a securità di l'omi, di i donni, di i zitelli è ancu di l'animali dumestichi. Ùn devi micca fà piacè à tutti di ritruvassi di fronti à una lofia cù i so chjuchi chì, s'ella senti un periculu pà i soi, pudaria duvintà gattiva. Si pò capiscia a paura dunqua. Ma, ci vularia soprattutto à ponasi i boni dumandi di u parchi di issa situazioni. S'è i cignali s'avvicinani di più in più da i casi è da u liturali, hè soprattutto par via di l'omu chì, à pocu à pocu, s'impatrunisci di

S'è i cignali s'avvicinani di più in più da i casi è da u liturali, hè soprattutto par via di l'omu chì, à pocu à pocu, s'impatrunisci di u so tarritoriu.

u so tarritoriu. Pri-vi di i so lochi è di tutta a magnusca ch'elli pudiani truvà, i bestii, di stintu, vani à circà in piaghja da chì campà. Pà issi cuntorni di i Sanguinari, ùn si conta più u numaru di custruzioni chì sbucciani quì o culà, passendu da un decoru naturali di machja è di viradura à un paisaghju di una tristezza grisgia, fattu à astracu. Quand'hè chì l'omu hà da capiscia chì ci voli à cambià di manera di campà pà u bè di tutta a biosfera? Saria ora! Infini, d'una manera o di un'altra, è omu si n'avvedi di più in più nant'à a pianetta è di manera drammatica certi volti: à quandu prestu à quandu tardi, a natura ripiglia sempri a suprana... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'â a reta**

«**Mettre un tigre dans son moteur**», c'est complètement dépassé. Pour booster sa visibilité et gagner en popularité sur les réseaux sociaux, nul besoin d'aller chercher les grands fauves d'Amazonie, du Bengale ou du Kenya. Une photo de chat ou même mieux d'un chaton fera amplement l'affaire et vous assurera des dizaines de milliers de vues et à peu près autant de partages et de «j'aime». On ne cherche même plus à recenser les comptes, sur X comme sur BlueSky et naturellement sur Facebook, dédiés aux «potichats mignons», ces puissants influenceurs qui ont le pouvoir quasi surnaturel d'offrir à n'importe qui son petit quart d'heure de notoriété virtuelle. Un usager de X en a tout dernièrement fait l'expérience, un peu malgré lui. Formé à l'École du Louvre et se préparant actuellement au concours de conservateur du patrimoine, ce passionné d'archéologie et d'histoire de l'art, notamment celle des Amériques, s'est inscrit sur Twitter en 2018. Non pas pour y raconter sa vie, donner son avis sur tout ou faire du placement produit ni pour se tailler une petite notoriété, mais pour partager ses recherches et trou-

vailles avec les quelque 2000 personnes qui le suivent et pour quoi pas éveiller de l'intérêt pour les domaines qui lui tiennent à cœur. Un de ces «petits comptes» que les algorithmes ne propulsent pas. Jusqu'à ce 10 février où il a posté une photo du dallage de l'institution dans laquelle il effectue un stage: un des carreaux de terre cuite porte l'empreinte d'une patte de chat. Un post très anecdotique au regard des informations qu'il peut diffuser, mais qui a pourtant généré sur son compte un nombre record de vues et de «j'aime». Le phénomène est assez courant: un médiéviste a moins de chances d'obtenir des vues en démontant les idées reçues sur le Moyen-Âge qu'en montrant que seuls les siècles séparent le chat qui s'invite sur un clavier de celui qui apposa sa patte sur le travail d'un moine copiste. Certains jugeront ça décourageant, trivial, consternant. Toutefois, en attirant notre attention sur ces historiens, linguistes ou scientifiques qui partagent avec simplicité et rigueur leurs connaissances et leurs émerveillements, l'effet «potichat» a aussi ses mérites. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Emmanuel Augé @Caelius_ · 10 févr.
Un petit détail mignon repéré sur un carreau à la DRAC. Ça égale tout de suite le début de semaine ! pic.x.com/uozixCGClk

BRJ @Barjovial · 2h
Oul. Les traces de chat dans les matériaux de construction tout le monde en a vu et trouve ça adorable.
C'est un.. ciment culturel 😊

Emilie Kochert @emikochert · 11 févr.
Les chats dominent le monde 🐾🐾. Rassurez-vous, vos fils sont très intéressants, chats ou pas

papi JJ le bigourdan 🇧🇪🇫🇷🇩🇪 #HDCCG @JeanJacques92 · 11 févr.
Les chats, LA valeur sûre des RS

At 47 @At47IAquantique · 10 févr.
Sur internet, le chat est le Cador Ultime.

Ahrid (Rose Elmac) 🇫🇷 @ahri_rose_elmac · 20h
Je suis venue pour la patoune, je suis restée pour l'archéologie

Yann Robichon @YannRobichon · 10 févr.
Le pouvoir extraordinaire des chats, que j'ai moi aussi expérimenté ! Alors que les chats sont rarement un thème que j'aborde, c'est aussi un tweet à propos d'un félin, le premier dans l'espace, qui a amené à ce jour le plus d'attention sur mon compte.

Emmanuel Augé @Caelius_ · 23h
Vous êtes (très) nombreux à être arrivés ici suite à la patoune. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue !
Installez-vous confortablement, j'espère que vous apprécierez mes modestes partages en histoire de l'art de tous horizons et en archéologie précolombienne. x.com/caelius_/statu...

Emmanuel Augé @Caelius_ · 18h
5,300 tweets sur 7 ans de présence, dont plus de la moitié consacrée à la vulgarisation en histoire de l'art et l'archéologie, et l'apothéose de ma carrière de nano-influenceur vient grâce à une empreinte de patte de chat ? x.com/caelius_/statu...

Chouette, le simp de Harfang 🇫🇷 @ledkin57 · 10 févr.
Je me suis abonné pour l'histoire et non pour le chat, cependant c'est bien le chat qui m'a fait découvrir votre compte, alors c'est un "mal" pour un bien 😊

Minuit moins 89 secondes

HUMEUR

La fin du monde n'a jamais été aussi proche. C'est en tous cas ce que laisse entendre l'horloge de l'Apocalypse qui a encore été rapprochée de quelques secondes du gong fatidique le 28 janvier dernier. Créé en 1947 face à la montée du péril nucléaire en pleine guerre froide, ce projet symbolique mené par un groupe de scientifiques évalue les menaces auxquelles la Terre est confrontée et estime la probabilité de l'approche d'une catastrophe en ajustant les aiguilles de l'horloge plus ou moins proche de minuit. L'année de sa création, elle avait été réglée à 23h53. Depuis quelques jours, l'horaire est de 23h58 et 30 secondes. Plus proche de la fin du compteur qu'il ne l'a jamais été. Il faut dire que plus que jamais, la planète semble au bord du précipice. Avec un changement climatique qui s'emballe, les records de température s'enchaînent et menacent déjà de nombreux écosystèmes. Sans que les leaders mondiaux ne prennent vraiment la mesure de l'urgence. La réélection de Donald Trump ne devrait d'ailleurs pas arranger les choses, le nouveau président des États-Unis allant jusqu'à nier l'existence même de ce phénomène. Il a d'ailleurs d'ores et déjà acté le retrait de son pays du pacte sur le climat, à une époque où l'on devrait au contraire accélérer les mesures de réduction de gaz à effet de serre et de protection de l'environnement pour essayer de stopper la machine. Dans un autre registre, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient menacent de mettre en péril la stabilité internationale. Sur ces deux terrains, le président américain joue également à un jeu dangereux avec le président russe et le Premier ministre israélien et multiplie les déclarations ahurissantes. De quoi susciter une certaine inquiétude au vu des acteurs en présence, qui outre leur caractère quelque peu imprévisible sont à la tête de puissances nucléaires. Face à cette «*trajectoire de risque sans précédent*», les scientifiques de l'horloge de l'Apocalypse alertent: «*persister dans cette direction relève de la folie*». Et appellent à la raison pour éloigner le monde du gouffre: «*une action immédiate est indispensable*». ■ **Manon PERELLI**



Photo Manon Perelli

Ajaccio L'oncologie quitte Castelluccio pour le Stiletto

Depuis le 3 février dernier, le service d'oncologie est installé au sein du nouvel hôpital de la Miséricorde, permettant d'offrir aux patients un parcours de soins plus fluide.

À Castelluccio, un pôle départemental d'aval gériatrique sera prochainement créé. Une réorganisation de l'offre de soins voulue par l'ARS pour mieux répondre aux défis de santé publique.

C'est un déménagement destiné à offrir aux patients un parcours de soins plus fluide et moins contraignant. Depuis le 3 février dernier, le service d'oncologie, historiquement implanté à l'hôpital de Castelluccio, a été transféré vers le centre hospitalier de la Miséricorde. Initié il y a six ans par l'Agence régionale de santé [ARS], cette réorganisation de l'offre de soins en Corse-du-Sud a pour ambition de répondre aux défis croissants de santé publique sur le territoire. Dans cette optique, ce regroupement des activités [oncologie médicale et prises en charge chirurgicales du cancer] des deux sites ajacciens vise tout d'abord à réunir l'ensemble des professionnels et des équipes capables de prendre en charge les cancers sur un même plateau technique. Une petite révolution, y compris du côté des soignants. «Les délais pour obtenir des examens complémentaires seront raccourcis, puisque nous sommes maintenant sur place et nous allons pouvoir profiter du plateau technique de l'hôpital», explique le Dr Jean-François Berdah, chef de service d'oncologie médicale et chef de pôle de la cancérologie en rappelant «Jusqu'ici il fallait par exemple mettre le patient dans une ambulance pour qu'il puisse aller passer un scanner dont nous ne récupérons les résultats que le soir ou le lendemain. C'était compliqué. Désormais, on est dans une unité de lieu et de temps qui sera profitable aussi bien pour les patients que pour les soignants». Lors d'une conférence de presse qui a présenté cette opération de recomposition de l'offre le 7 février dernier, Jean-Luc Pesce, directeur du CH d'Ajaccio, le soulignait: «ce plateau technique va permettre d'améliorer la fiabilité mais aussi le nombre de patients que nous pouvons traiter en Corse. L'intérêt est de conserver en Corse le maximum de patients et de leur éviter des aller-retours épuisants». De nouveaux soignants viendront prochainement renforcer l'équipe de l'hôpital de jour désormais installée au niveau -1 du site du Stiletto. «Nous sommes actuellement trois oncologues médicaux, deux à plein temps et un à mi-temps, et il est prévu deux postes supplémentaires», détaille le Dr Berdah en insistant sur le fait que ces nouveaux effectifs permettront d'obtenir des délais de consul-

tations plus rapides. Au 4^e étage, deux médecins à plein temps et une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes sont pour leur part en charge des 14 lits d'hospitalisation où des patients de chimiothérapie peuvent être gardés pour une nuit ou plus. Le service de radiothérapie ne devrait pour sa part déménager de Castelluccio que d'ici un an. «Je pense que le centre hospitalier d'Ajaccio a la ca-

pacité d'être le centre de référence en cancérologie pour toute la Corse», ajoute le Dr Berdah. Il note par ailleurs qu'avec une file active d'environ 800 à 900 patients par an, l'hôpital de jour a déjà vu son activité augmenter en 2023 et en 2024. «On a longtemps dit que le meilleur médecin était l'avion*, mais les gens ont de plus en plus pris conscience qu'il y a à Ajaccio un service dynamique, accueillant, bienveillant, qui est capable de faire une majorité de soins. Le but ce n'est pas de se substituer à un centre hospitalo-universitaire ou un centre de lutte contre le cancer, nous n'avons pas cette ambition, mais nous n'avons pas non plus celle de ne faire que les petits traitements simples qu'on veut bien nous déléguer. Nous avons un vrai rôle à jouer.» Cette réorganisation de l'offre de soins va permettre de créer à Castelluccio un pôle départemental d'aval gériatrique, comprenant un service de soins médicaux et de réadaptation [SMR] spécialisé en gériatrie, avec 28 lits d'hospitalisation complète, ainsi qu'une Unité cognitivo-comportementale [UCC] d'une capacité de 12 lits et un service géronto-psychiatrique. Des activités qui seront capitales dans les prochaines années, l'Insee estimant qu'en Corse, la population âgée de 60 ans ou plus devrait atteindre 21000 personnes dépendantes en 2030. ■ **Manon PERELLI**

*environ 30 % des patients nécessitant des soins spécialisés se rendent sur le continent, souvent à Marseille, indique l'ARS en précisant que pour certains cancers, le recours à des établissements continentaux demeurera nécessaire.

« Je pense que le centre hospitalier d'Ajaccio a la capacité d'être le centre de référence en cancérologie pour toute la Corse »

Autocars Toracca :

Un siècle d'histoire sur les routes de Corse



Photo Christophe Giudicelli

L'entreprise des autocars Toracca, installée sur la commune de Monte, fête cette année son 100^e anniversaire.

C'est un club très fermé dans lequel vient d'entrer l'entreprise d'autocars Toracca. La société, installée sur la commune de Monte, souffle cette année ses 100 bougies et rejoint ainsi la courte liste des entreprises familiales françaises centenaires. Selon diverses sources de la presse économique, le pays en compterait un peu moins de 1500, dont un bon quart concernerait des vignobles, mais aussi des fabricants de filets de pêche, d'instruments de chirurgie ou les Galeries Lafayette. La dimension internationale ou le prestige ne présagent pas forcément de la longévité d'une affaire transmise de génération en génération. La preuve en est avec cette petite entreprise de transport en autocars installée en milieu rural, désormais dirigée par la cinquième génération. « Aujourd'hui, l'entreprise possède onze bus de 8 à 58 places, mais l'histoire débute en 1925 avec mon arrière-arrière-grand-père Joseph Toracca », ra-

Une saga familiale indissociable de l'histoire de la Corse et de l'évolution de la société.

conte fièrement son arrière-arrière-petit-fils Guillaume Antomarchi qui, un siècle plus tard, est lui aussi assis derrière le volant des bus de la dynastie familiale en tant que chauffeur. Sur les routes empruntées par les autocars Toracca, c'est aussi l'histoire de la Corse qui défile depuis cent ans : celle des entreprises, de la modernisation, de la guerre, de l'essor du tourisme, mais aussi celle de la place des femmes dans la société insulaire, où chacun des protagonistes a joué un rôle à sa manière. « L'activité débute au sortir de la guerre en 1925, sur le trajet Monte-Bastia avec une voiture longue. Les clients de l'époque achetaient un ticket, pour aller faire leurs courses ou vendre leurs productions. Il y avait un aller-retour dans la journée vers Bastia, sur une route en terre, étroite et pleine de trous. Ce n'étaient pas les bus d'aujourd'hui », explique Guillaume Antomarchi. Une décennie plus tard, la guerre éclate à nouveau.

Sur les routes empruntées par les autocars Toracca, c'est aussi l'histoire de la Corse qui défile depuis cent ans : celle des entreprises, de la modernisation, de la guerre, de l'essor du tourisme, mais aussi celle de la place des femmes dans la société insulaire



Photos via Autocars Toracca

Une entreprise centenaire, « c'est beaucoup d'émotion, mais cela nous donne aussi une responsabilité et un devoir de toujours faire au mieux chaque jour. Il y a un attachement, car quatre générations sont passées avant moi »

Cette fois-ci, c'est François-Dominique Toracca, le fils du fondateur, qui est aux commandes avec son épouse Lucette qui gère la clientèle à l'intérieur du bus. L'activité connaît cependant une pause. Celui qui a appris le métier de chauffeur de bus et mécanicien sur le tas devient résistant, est incarcéré et torturé pour avoir tenté de récupérer des armes après le crash d'un avion au-dessus du village : « *Le transport continuait, mais dans les sacs de farine, on trouvait parfois des munitions* », explique fièrement son descendant. Une fois les jours incertains de la Seconde Guerre mondiale terminés, la Corse entre dans l'ère moderne. Guillaume Toracca raconte alors comment l'entreprise familiale débute les Trente Glorieuses : « *À la fin des années quarante, arrivent les lignes régulières. Le village de Monte comptait quasiment 1000 habitants. La préfecture nous demande d'assurer le service vers Bastia.* » Son grand-père, Jacques-Félix Toracca, commence à travailler à l'âge de 13 ans dans la compagnie de bus, tout en poursuivant l'apprentissage de l'accordéon au conservatoire. C'est lui qui assiste au développement du tourisme au début des années soixante. « *Nous avons beaucoup de touristes allemands, autrichiens et italiens. Nous organisons des tours*

de Corse. » Alors que la population de l'île croît, l'entreprise familiale développe également le transport scolaire. Mais, insiste Guillaume Antomarchi ; l'entreprise d'autocars Toracca, ce n'est pas qu'une histoire d'hommes, mais aussi de femmes : « *Sans les épouses, notre famille n'aurait pas pu faire ce qu'elle a fait. Ma grand-mère Joséphine travaillait de nuit en milieu hospitalier et le matin, elle prenait le volant pour assurer un ramassage scolaire avant de repartir travailler. Elle a fait ça pendant 30 ans. Ma mère, professeur d'espagnol, conduit également les bus.* » Une entreprise centenaire, « *c'est beaucoup d'émotion, mais cela nous donne aussi une responsabilité et un devoir de toujours faire au mieux chaque jour. Il y a un attachement, car quatre générations sont passées avant moi* ». Mais c'est aussi de nombreux défis : « *C'est un combat de tous les jours. Effectuer une ligne de village, c'est plus difficile que de faire une ligne en plaine. Les véhicules s'usent plus vite.* » Un siècle après ses débuts, l'entreprise s'est agrandie, transporte des scolaires dans le Grand Bastia et dispose d'un garage près de l'aéroport. Mais « *Le garage historique existe toujours au village* ». ■

Christophe GIUDICELLI

Les chiffres de la semaine

25^e

rang et un score de 67 en 2024 pour la France au classement de Transparency International qui publie chaque année l'Indice de perception de la corruption (IPC), qui évalue les pays selon le degré de corruption perçue dans le secteur public. En un an, la France a perdu 5 places et 4 points, une baisse sans précédent depuis 1995 et qui, selon Transparency International «réflète la profonde crise politique et de confiance que traverse le pays depuis plusieurs mois» et place la France sous la moyenne des pays catégorisés comme pleinement démocratiques (indice moyen de 73) et des états qui présentent un espace civique ouvert (indice moyen de 70).

52,4 %

des 12197 personnes appelées à voter pour les élections à la Chambre d'agriculture de Corse se sont exprimées entre le 15 janvier et le 31 janvier 2025. Les résultats ont été proclamés le 7 février au soir. Le scrutin se solde par la victoire de la liste A l'iniziu, una terra, conduite par Jean-Baptiste Arena, vigneron à Patrimonio, soutenu par Via Campagnola, Mossa Paisana, la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne. Dans le collège des chefs d'exploitation, où la participation a été de 88,1%, la liste a obtenu 27 sièges sur 36.

10 000

euros versés à l'association Inseme dans le cadre d'un partenariat avec la compagnie Kyrnolia qui, depuis 2019, s'engage à verser un euro pour chaque souscription à la facturation électronique. Ce geste solidaire et écologique a déjà été adopté par près de la moitié des consommateurs et plus de 40000 € ont été récoltés. Cet argent sera intégralement utilisé au profit des familles devant se rendre sur le continent pour raison médicale, au travers d'actions concrètes telles que des aides financières liées à l'hébergement ou au transport.

Équipement pédagogique Porto-Vecchio, première école construite depuis 30 ans



Si l'inauguration officielle était annoncée pour le 14 février 2025, dès le 27 janvier 179 enfants de Porto-Vecchio découvraient leur nouvelle école maternelle, dans le quartier Pifano. Conçu par le cabinet Orma Architettura, ce nouvel équipement pédagogique, qui est la première construction scolaire réalisée sur le territoire communal depuis plus de 30 ans, s'inscrit dans un projet urbain plus vaste qui vise à redessiner et redynamiser le quartier, pour un coût total de 8,5 millions d'euros. L'architecture de l'enceinte scolaire fait écho aux bastions de Portivechju, avec le choix de formes arrondies et de béton coloré à l'aspect de porphyre rose. Dans les bâtiments, le projet a mis en avant l'utilisation du pin laricio [prélevé localement dans la forêt de l'Ospedale pour la première fois en 50 ans], qui représente un tiers du gros œuvre, et a aussi été employé pour la réalisation de casiers et porte-manteaux. L'école offre une superficie intérieure de 1450 m² pour 10 classes, et un espace extérieur de récréation de quelque 1000 mètres carré, où les arbres pré-existants ont été maintenus pour la plupart. Le bâtiment est équipé de pompes à chaleur, d'un système de plancher chauffant/rafraîchissant et d'une ventilation renforcée. ■ AN

Études de médecine L'Université de Corse franchit une nouvelle étape

L'Université de Corse a reçu un avis favorable à l'unanimité du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'ouverture de la deuxième année du Diplôme de formation générale en sciences médicales [DFGSM 2] dès la rentrée 2025, suivie en 2026 de la troisième année [DFGSM 3]. Pour la rentrée 2025, 41 places sont prévues. Depuis 2004, l'Université de Corse offrait à ses étudiants la possibilité de réaliser à Corte une première année d'accès aux études de santé, avant de poursuivre leur formation dans des facultés de l'Hexagone. À la rentrée prochaine, les étudiants faisant le choix de se spécialiser en médecine, pourront donc effectuer l'intégralité de leur premier cycle à l'Université de Corse, avant de poursuivre leur cursus en quatrième année à Aix-Marseille Université, partenaire de la formation. Pour les autres spécialités [pharmacie, maïeutique, odontologie, kinésithérapie] en revanche, les étudiants continueront leurs cursus en deuxième année dans les universités partenaires [Aix-Marseille Université, Université Côte d'Azur, Université de Paris Cité et Université de Montpellier]. L'Université de Corse a noué des collaborations avec les Groupements hospitaliers de territoires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud pour permettre aux étudiants d'y effectuer leurs stages. Lors de ces vingt dernières années, 510 étudiants ont réussi leur première année de médecine à Corte. À ce jour, 167 ont obtenu leur diplôme d'État et parmi eux 44 médecins généralistes et 36 spécialistes exercent aujourd'hui sur l'île. ■ AN

CREATION SOCIETE

N° 01

PFH

Société Civile

Au capital de 530.000 euros

Siège social : Lotissement Stiletto
Lot 20 - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 05/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : PFH

Siège social : Lotissement Stiletto - Lot 20 - 20090 Ajaccio

Objet social : La Société a pour objet :

- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières apportées à la Société.
- La prise de participation dans toutes sociétés en France ou à l'étranger de titres de sociétés cotées ou non cotées.
- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre gratuit ou onéreux de garanties, sûretés ou avals nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 530.000 euros, constitué à concurrence de 530,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 529.470,00 euros au moyen d'apports en nature.

Gérance : Monsieur Petru-Francescu Antone SANTUCCI-CASASOPRANA, né le 06 février 1991 à AJACCIO demeurant Résidence Genovese, Le Micalona A5, 309, Route du Dr JP DE ROCCA SERRA, 20090 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/02/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

MAISONS AMBROSI

Siège social : Route de Calvi - Maison Ambrosi - 20256 CORBARA Capital : 5000 € Objet social : L'exploitation d'établissements de tourisme, hôtelier et para-hôtelier. Président : M STORAI Laurent demeurant Route de Calvi - Maison Ambrosi - 20256 CORBARA élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 27 Janvier 2025, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination sociale : « L'ANIMA ».
Siège Social : BASTIA [20200], Place Galetta.

Durée : 99 ans.

Capital social : 4.000,00 €.

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, débit de boissons, glacier.

Président : Monsieur Gregory, Renaud, Christophe CARMONA demeurant à MOROSAGLIA [20218], Hameau de Fogatella, né le 25 janvier 1982 à MARI-GNANE [Bouches-du-Rhône].

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 04

AQUARIUS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Mozello

Route d'Ajaccio - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 31/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : AQUARIUS

Siège : Lieu-dit Mozello - Route d'Ajaccio - 20260 Calvi

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Prestation de service ; Audiovisuelle ; DJ ; Booker "agent"

Président : PC HOLDING, SASU au capital de 1000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Mozello, Route d'Ajaccio, 20260 CALVI, immatriculée au RCS BASTIA 984 522 086, Représentée par Philippe CECCALDI, Président.

La Société sera immatriculée au RCS Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte sous seing privé du 30 janvier 2025 il a été créée une Société Civile Immobilière au capital de 100 euros, dénommée SCI MCB Porto-Vecchio, ayant pour objet l'acquisition, la construction, la location, la prise à bail, la location-vente, la propriété, la copropriété par tous moyens de droits de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, à rénover et la gestion desdits biens, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio, et gérée par Madame Marie Line Cesario, née Bellotti domiciliée Hameau de Bocca Del Oro, Porto-Vecchio. Le siège social a été fixé Hameau de Bocca Del Oro, 20137 Porto-Vecchio.

N° 06

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

2MB CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : route du Cimetière

San Benedetto - 20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 06 février 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : 2MB CONSTRUCTIONS
Siège : route du Cimetière - San Benedetto - 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros oeuvre et second oeuvre ; et à titre accessoire tous travaux de carrelage, de plâtrerie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Henrique, Manuel MARTINS BRANDAO, demeurant San Benedetto - route du Cimetière - 20167 Alata

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AJACCIO

EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoléon - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 février 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : I TRÈ SIGNORI

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 416.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Vallicone - Porto - 20150 Ota

OBJET : Activités de sociétés holding

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PREsIDENT : Madame Stéphanie CAPPACCINI, née le 26 février 1989 à Ajaccio [20000], demeurant Lieu-dit Vallicone, 20150 OTA, de nationalité française.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

MARIA COLOMBANI

Société d'Exercice Libéral par Actions

Simplifiée de Chirurgien-Dentiste

Au capital de 1000 euros

Siège social : Casa Allegria

Lot Bronzini - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 01/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Chirurgien-Dentiste
Dénomination : MARIA COLOMBANI
Siège : Casa Allegria - Lot Bronzini - 20600 Furiani

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste en qualité de spécialiste en orthodontie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L.228-24 du Code de commerce.

Président : Madame Maria Paola, Antunietta Colombani, demeurant 7, Lotissement Bronzini - Casa Allegria - 20600 Furiani.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI LTP

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Fornello - 20140 Petreto-Bicchisano

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la vente, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Mille euros

CO-GERANCE :

- Mr POLI Jonathan, François, demeurant Lieu-dit Fornello - 20140 Petreto-Bicchisano.

- Mme MONICO Meigane épouse POLI demeurant Lieu-dit Fornello - 20140 Petreto-Bicchisano.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 10



Olivier PELLEGRINI
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia-Tel 04 95 32 05 85
Mail pellegri.olivier@orange.fr

BC CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 19, Vallo, 20250 Soveria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORTE du 23/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BC CONSTRUCTION
Siège : 19, Vallo, 20250 Soveria
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : - Rénovation de Bâtiments,
- Finition du BTP,
- Location de matériels BTP,
- Achat et Revente de matériels BTP,
- Location de véhicules utilitaires, de touristes,

- Maîtrise d'œuvre,
- Mécanique automobiles,
- Etanchéité,
- Structure métallique,
- Transports de Marchandises et transports d'engins.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Christophe Raphael GUIMARÃES FERNANDES, demeurant Lotissement Les Jardins d'Elisa, 20250 Corte
Directeur général : Bruno Fernandes GUIMARÃES FERNANDES, demeurant 19, Lotissement Paul MARIANI, 20250 Soveria

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20200.

Pour avis,
Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 07/02/2025, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : JDC 2A
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Finaggio, route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio
OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros
GERANCE : M. Michaël HEILIGENSTEIN et Mme Anne BATTESTI, Lieu-dit Finaggio, route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio
CESSION DE PARTS : Soumise à agrément à l'égard de tous

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.



04 95 32 04 40

N° 12

Antiquités Saint François

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Maison Paterni
Lieu-dit Cruciata, 20215 Vescovato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 06/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

Antiquités Saint François

Siège social : Maison Paterni, Lieu-dit Cruciata, 20215 Vescovato

Objet social : L'achat pour la revente dans le cadre d'une activité d'antiquaire de tous meubles, bibelots tableaux, bijoux décoration, objets divers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Philippe Louis Kusiak, demeurant Place Bardou, Erbalunga, 20222 Brando, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia-20200.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Furiani, en date du 7 février 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

EMA LOC, Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000€, dont le Siège social est Route Territoriale 11, Lieu-dit Mezzane, 20600 Furiani ayant pour objet : L'achat, la vente, la location et la gestion locative de bateaux ainsi que de tous autres véhicules terrestres et maritimes motorisés ou non, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Toute cession d'actions est soumise à une approbation préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme président, Monsieur ALBERTI Marc-Antoine demeurant à : Alba Marana, 109, Route de la Marana, allée des Myrthes, 20290 BORGIO pour une durée non limitée.

Pour avis, le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 14

LEONIDAS WIND

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Ponticello
20214 Calenzana
RCS Bastia n°808 744 668

Par décision en date du 05/02/25, l'Associé unique a pris acte de la démission de Mme Antje GRIESELER de ses fonctions de Gérante avec effet immédiat. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 15



CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000 euros
Siège social : Hameau de Canale
20200 San Martino di Lota
825 030 034 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 Décembre 2024 :
Le siège social a été transféré à Lieu-dit Lustincone - Casatorra - 20620 Biguglia, à compter du 15 Janvier 2025.
L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le Gérant, Maxime Bertrand.

N° 16

KERNEL OPERATIONS

SAS au capital de 5.000 €uros
Siège social : 6, Rue San Lazaro
Entrée Comte Bacchiochi
20090 Ajaccio
831 892 047 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 6, Rue San Lazaro, Entrée Comte Bacciochi, 20090 AJACCIO au 1, Rue des 3 Marie, 20000 AJACCIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 17

SAS VINIMA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : Villa Chicca
Route de Ville - 20200 Bastia
918 624 958 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Novembre 2024 :

* **NOMINATION**

D'UN NOUVEAU PRESIDENT

POLI Alexandre, demeurant Villa Poli, LD Punticciu, 20230 Santa-Lucia-di-Moriani, en qualité de Président de la Société en remplacement de Marine DE GENTILI démissionnaire.

Cette Nomination sera effective à Compter du 6 Novembre 2024.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

* **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Le siège social a été transféré à Villa Poli, LD Punticciu, 20230 Santa-Lucia-di-Moriani, à compter du 6 Novembre 2024.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Le Président,
Alexandre POLI.

N° 18



Cabinet LEONELLI
Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel. 04.95.31.69.67
Cabinet.leonelli@gmail.com

« SOCIETE DES BAINS DE MER DE PINETO »

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 268.628,16 €
Siège Social : Biguglia [20620]
Lieu-dit «Pineto»

R.C.S : Bastia N°332 691 088 [85 B 79]

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes des actes sous seings privés de cession d'actions en date à BASTIA du 03 février 2025, enregistrés à BASTIA le 05 février 2025, Dossier 2025 00002257, référence 2A04P31 2025 A 00163, et Dossier 2025 00002258, référence 2A04P31 2025 A 00162, Monsieur Frédéric, Philippe, Hubert CAMPANA, né le 04 Mai 1973 à BASTIA [Haute-Corse], demeurant à Brando [20222], Hameau de Mausoleo, a été nommé Président de la société « SOCIETE DES BAINS DE MER DE PINETO » pour une durée illimitée à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Antoine-Joseph FERRETTI, démissionnaire.

Pour Avis, Le Président.

N° 19

KALISTE MULTISERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Maison Communale
App.3 - Village - 20290 Ortiporio
979 386 612 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Travaux d'électricité et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 20

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

AROME

SAS au capital de 1.499.720 €
Siège social : Lieu-dit Marsa
20117 Eccica-Suarella
RCS Ajaccio 878 602 036

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2025, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de activités de travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment et conseil pour les affaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* **Ancienne mention** : Prise de participation, détention et gestion de titres de sociétés.

* **Nouvelle mention** : Prise de participation, détention et gestion de titres de sociétés.

- Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.

- Conseil pour les affaires.

Pour avis, Le Président.

N° 21

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

LE GARDE CORPS EN VERRESociété à Responsabilité Limitée
Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lotissement Pasqualini

Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino

809 606 981 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 06 février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Anthony AGRESTI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Anthony, Robert AGRESTI demeurant Place de l'Eglise, Lieu-dit Valle di Farone, 20167 AFA.

Pour avis, Le Président.

N° 22

SPEED NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de l'Ospedale

Bâtiment A, Résidence San Rafaelu

N°10, 20137 Porto-Vecchio

898 180 575 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de Conciergerie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de remplacer à compter du 01/01/2025 la dénomination sociale SPEED NETTOYAGE par SPEED NETTOYAGE CORSE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social et l'établissement principal : Route de l'Ospedale, Bâtiment A, Résidence San Rafaelu, N°10, 20137 PORTO-VECCHIO au : Immeuble Biancarelli, RDC, 60, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 01/01/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.
 **04 95 32 89 92**

N° 23

AVA PASTA

S.A.S au capital de 900,00 Euros

RCS Bastia : 924 847 031

**TRANSFERT SIÈGE SOCIAL
CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 12/01/2025, le siège social est transféré de [Ancien Siège] 11, rue Lucre de Casabianca, 20200 BASTIA, à l'adresse suivante [Nouveau Siège] Villa Sant Amore, Campiglione, 20232 OLETTA ; à compter du 12/01/2025.

Lors de la même assemblée les associés prennent acte de la démission de M. Steven LE CALVÉ de ses fonctions de Président, et décident de nommer à l'unanimité M. Nicolas JOCHMANS, au poste de Président de la société.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,
Le Président.

N° 24

S.N.E.C.

SARL au capital de 4800 €

Siège social : rte du Vittulo

20000 Ajaccio

441 176 922 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 05/02/2025 l'associé unique a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 05/02/2025, et a nommé Président M. SECONDI PAUL, demeurant 10, RUE PROSPERE MERIMEE, 20000 Ajaccio.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas.

Modification du RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 25

2A S.I.S.T

SCI au capital de 1.000.000 d'€uros

Porté à 3.300.000 €uros

Siège social : Rue Paul Colonna d'Istria

Route d'Alata

Rond-Point de la Rocade

Immeuble Rocade, Padules A2

20090 Ajaccio

879 430 718 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19/12/2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2.300.000 €uros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million (1.000.000) d'€uros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois millions trois cent mille (3.300.000) €uros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 26

CPS FIRST

Société Civile au capital de 1000 €

Siège social :

Vaccile Del Monte - Muratello

20137 Porto-Vecchio

RCS d'Ajaccio n°917 903 353

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 31/12/2024 a décidé à compter du 31/12/2024 d'augmenter le capital social de 1.729.170 € par création de 172.917 parts sociales nouvelles de 10 Euros de nominal chacune, suite à des apports en nature, en le portant de 1000 € à 1.730.170 €.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS d'Ajaccio.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 27

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/02/2025 fait à Bastia, La société U CIRCONDU, SAS au capital de 7622.45 euros, dont le siège social est Lot Arbucetta, lieu-dit Ceppe, 20620 Biguglia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 408 618 676 a confié à : La société FAF, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est 289 Allée Des Arbousiers, 20600 Furiani, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le n° 932 613 409,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Station-Service situé à Ceppe, 20620 Biguglia dont elle est propriétaire. Pour une durée de 3 ans à compter du 01/02/2025.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé FAF,
Le locataire-gérant.

N° 28

**RESILIATION
LOCATION-GÉRANCE**

La location gérance du fonds de commerce de restaurant, située à L'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO, sous l'enseigne « Restaurant A Tigliola », qui avait été consenti le 1er avril 2021 par PISELLI-MORINI Jean-Paul au profit de la SAS CDJ 2A, a pris fin le 30 novembre 2024 par résiliation amiable résultant d'un acte SSP en date du 1er novembre 2024.

N° 29

**RESILIATION
LOCATION-GÉRANCE**

La location gérance du fonds de commerce de débit de boissons, restauration rapide, plats à emporter, pizzeria, qui avait été consenti le 1er mai 2008 par la SARL BEL OMBRA au profit de la SAS KRAKANTE, a pris fin le 31 octobre 2023 par résiliation amiable résultant d'un acte SSP en date du 1er octobre 2023.

N° 30

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 27 Janvier 2025, enregistré à BASTIA le 30 Janvier 2025, Dossier 2025 00001901, référence 2B04P31 2025 A 00129, la SARL société «RIOL», au capital de 7.500 € dont le siège social est à BASTIA [20200], Place Galetta, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 450 982 574, a donné en location-gérance à la SAS en formation «L'ANIMA», au capital de 4.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], Place Galetta, un fonds de commerce de restaurant (licence grande restauration) à l'enseigne « LA RHUMERIE » sis à BASTIA [20200], Place Galetta, pour une durée de quinze mois à compter du 1er Mars 2025 pour se terminer le 31 Mai 2026.

Pour unique insertion,

N° 31

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par La société U CIRCONDU, SAS au capital de 7622.45 euros, dont le siège est Lot Arbucetta, lieu-dit Ceppe, 20620 Biguglia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le n° 408 618 676 à La société Le Relais de Biguglia, SARL au capital de 7622.45 euros, dont le siège social est Ceppe, Casatorra, 20620 Biguglia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le n° 431 246 685, suivant acte sous seing privé en date à Borgo du 20/04/2000. Du fonds de commerce de Station-Service, situé à Ceppe, 20620 Biguglia. A pris fin le 31/01/2025 par résiliation sur décision de la SARL U CIRCONDU.

Pour unique avis signé, Le Relais de Biguglia,
Le locataire-gérant.

N° 32

AVIS

Il a été décidé de résilier en date du 31 décembre 2024 la location-gérance du fonds de commerce de restauration, grill, glacier, pizzeria, plat à emporter situé Lieu-dit Bando Del Ferro, 20169 BONIFACIO connu sous le nom « L'ORINELLA » consentie depuis le 12 avril 2022 par La société BONI RESTO, SARL dont le siège social est Ldt Longone, 20169 BONIFACIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 418 261 251, au profit de la société MEZZA LUNA, SAS, dont le siège social est 5, quai Banda Del Ferro, 20169 BONIFACIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le n° 913 215 422.

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consentie par acte SSP en date à Ajaccio du 25/01/1988, par Monsieur et Madame CWIDAK-TETEVE, demeurant Rte des Sanguinaires, Ajaccio 20000, à M. Leandri Pierre, demeurant à 9, Avenue Impératrice Eugénie, Ajaccio, 20000 d'un fonds de commerce de Restauration à l'enseigne "AU MOULIN ROUGE", sis et exploité à Ajaccio, Rte des Sanguinaires, à compter du 25/01/1988 a pris fin par sa résiliation amiable le 25/01/1988.

Pour avis,

AVIS DE CESSION DE LICENCE IV

N° 34



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CESSION DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 janvier 2025, enregistré à BASTIA le 05 février 2025, dossier 2025 00002256, référence 2B04P31 2025 A 00161, Madame Noëlle, Marie-Thérèse COHEN, demeurant à BASTIA [20200], 23, Rue Napoleon, Madame Carole, Sophie, Adrienne COHEN demeurant à BASTIA [20200], 24, Rue Saint-Joseph, Résidence le Clos Saint-Antoine et Madame Manuela, Candice COHEN demeurant à BASTIA [20200], 2, Bis rue Posta Vecchia, ont cédé à Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA [20200], Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, la licence d'exploitation de débit de boissons à l'enseigne « BLACK BEARD'S » situé à BASTIA [20200], 2, Rue Carnot, moyennant le prix de 20.000,00 €. La prise en jouissance a été fixée au 31 Janvier 2025.

Pour insertion. L'Acquéreur.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 35

BLACK BOX

SARL Au capital de 10.074 €

Siège Social : Cardo Village N°18

20200 Bastia-RCS Bastia 478793268

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable Monsieur Julien RENAUD demeurant Petre Alte - 20129 BASTELI-CACCIA a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.

Le siège de liquidation est fixé au Cardo Village N° 18 - 20200 Bastia, au même titre que l'adresse de correspondance. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

SUARA CANAJA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Santa Maria

20217 Saint-Florent

Siège de liquidation :

Lieu-dit Santa Maria

20217 Saint-Florent

910 279 215 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2024, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Walid BELAROUCHI, demeurant Lieu-dit Citaja, Rue Sainte Catherine, 20217 SAINT-FLORENT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Santa Maria, 20217 SAINT-FLORENT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 37

SERVICES CONSTRUCTION ANIMATION LOISIRS

Sigle : S.C.A.L.

SARL au capital de 7.622,45 €uros

Siège social : Camping U Prunelli,

Pont de Pisciatello, Cauro

20166 Porticcio

381 793 769 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/10/2024, la société HELIOS BTP, SARL au capital de 1.000 €uros, dont le siège social est 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 021 117 a, en sa qualité d'associée unique de la société SERVICES CONSTRUCTION ANIMATION LOISIRS, "S.C.A.L.", décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SERVICES CONSTRUCTION ANIMATION LOISIRS, "S.C.A.L.", peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

CÉLIA SANTONI ARCHITECTURE INTÉRIEURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 2, Impasse Bertin

20000 Ajaccio

894 126 846 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2025, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2024 suivi de sa mise en liquidation.

- désignée en qualité de liquidateur : Madame Célia SANTONI, demeurant 2, Impasse Bertin, 20000 Ajaccio.

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social au 2, Impasse Bertin, 20000 Ajaccio.

- mis un terme à la mission des commissaires aux comptes.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Célia SANTONI, La Présidente.

N° 39

CÉLIA SANTONI ARCHITECTURE INTÉRIEURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 2, Impasse Bertin

20000 Ajaccio

894 126 846 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 janvier 2025, l'associé unique a :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat,

- Et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio pour radiation.

Pour avis et mention, La Présidente.

N° 40

HA CONSTRUCTION

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Rte de Bastia

Lotissement L'Alivu, 20220 Monticello

RCS Bastia 977 629 195

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2024, il a été nommé liquidateur(s) M HICHRI Abderajaa demeurant au Lot L'Alivu, route de Bastia, 20220 Monticello et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Raison sociale : JCM

Forme : SAS

Au capital de 100 Euros

Siège social : Quartier St-Antoine

20214 Calenzana

RCS Bastia 920 399 516

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M Jean Charles Villanova, demeurant à Quartier Saint-Antoine, 20214 Calenzana, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Quartier St-Antoine - 20214 Calenzana. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 42

LES VERGERS DE KYRNOS

SCEA au capital de 4800 €

Siège social : Ferme Ste Hélène

Ferme Sainte Hélène

20240 Ghisonaccia

333 169 712 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Jean-Luc LEONETTI demeurant LIEU-DIT CENTO CHIAVE, 20290 BORGIO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Modification au RCS de Bastia.

N° 43

BELLU CANTU

SARL au capital de 500 €

Siège social : Hameau de Figarella

20200 Santa-Maria-Di-Lota

987 522 885 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au HAMEAU DE FIGARELLA, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lisandru GARCIA demeurant HAMEAU DE FIGARELLA, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Siège du Tribunal de commerce ou RCS compétent, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

N° 44



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : UPEP D'E COTULE ET CALVI - REMISE A NIVEAU DE LA PRODUCTION D'OZONE

Référence acheteur : 2025-014-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : UPEP CALVI E COTULE - 20260 CALVI

Durée : 4 mois.

Description : Le présent marché consiste au remplacement des ozoneurs sur les deux sites, incluant l'ensemble des sujétions nécessaires à leur installation, mise en service et fonctionnement optimal et la construction d'un nouveau local dédié sur le site de Calvi et la rénovation des locaux ozoneurs existant sur le site de Codole.

Classification CPV :

Principale : 45232430 - Travaux de traitement de l'eau

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Une visite commune sera organisée par le responsable du projet. Les entreprises devront prendre contact par mail. Les entreprises seront informées par la plateforme de la date de la visite.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

25% Valeur technique

20% L'organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

20% Délai d'approvisionnement

5% Performances en matière de protection de l'environnement

30% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 04/03/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 05/02/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 45

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 001/FCS/25

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour l'antenne de l'ODARC à MIGLIACCIARO

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique

45% Prix des prestations

Remise des offres : 04/03/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 11/02/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 46



Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de la Santé Publique
Direction Adjointe Santé Environnement
Service Santé Environnement de Haute Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du forage Salce 2, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Cagnano, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n° 2024-06 en date du 20 décembre 2024.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Cagnano où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Cagnano en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,

N° 47



Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de la Santé Publique
Direction Adjointe Santé Environnement
Service Santé Environnement de Haute Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source de Paratoja, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Luri, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n° 2024-07 en date du 20 décembre 2024.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Luri où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Luri en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,

N° 48



Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de la Santé Publique
Direction Adjointe Santé Environnement
Service Santé Environnement de Haute Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la prise en rivière de la Cavighja, située sur la commune de Manso et utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants des communes de Manso et Galeria, a été présentée par le SIVOM « Ambiante di U Fangu ».

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n° 2024-08 en date du 20 décembre 2024.

Le syndicat a été autorisé à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse. Un exemplaire sera déposé en mairies de Manso et Galeria où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies de Manso et Galeria en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 49

N° PC : 2025RJ0006

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de A L'ANTICA SAS, 15, boulevard Wilson, 20260 CALVI. Restaurant, caviste, grossiste détaillant. 818 556 565 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/10/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2025RJ0007

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MARIA SANTA SAS, 1, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. L'exploitation d'un café, bar, sandwichs, snack. 802 383 794 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2025RJ0008

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur COMBET Alexis Patrik Giro, Macinaggio, 20248 ROGLIANO. Boucherie, charcuterie, plats cuisinés, traiteur, pâtisserie, lapins, volaille triperie, gibier, alimentation générale. 882 802 051 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2025RJ0009

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de FABLAU SARL, 1, lotissement Bevinco, 20620 BIGUGLIA. Travaux de menuiseries : agencements divers. Pose de revêtements de sols souples, de planchers, parquets ; Travaux de plâtrerie-peinture, de pose de plaques de plâtre, de carrelage, de plomberie, de sanitaires, d'électricité, de chauffage et climatisation en sous-traitance confiés à des professionnels. Vente, réalisation de toutes prestations de services dans le cadre de la valorisation de tous biens de nature immobilier "Home staging", "relooking Conseil dans la réalisation de tous travaux d'aménagement, agencement réparation, réhabilitation, décoration entretien rangement nettoyage de tout bien immobiliers à usage d'habitation commerciale ou professionnel. Achat vente location de tous produits de décoration". 909 390 387 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 09/01/2025.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2025RJ0011

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SOPHIA SAS, route de

Saint-Florent, Lotissement Torricella, 20232 OLETTA. Restauration traditionnelle. 881 375 786 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2025RJ0015

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SOCIETE SEMPER FIDELIS CONSTRUCTION SARL, route Al Legno, Rte de Bastia, 20260 CALVI. Toute entreprise de construction de maisons individuelles et D'immeubles d'habitation, tous travaux de maçonnerie, plomberie, pose de carrelages, la réfection de toitures et plus généralement la réalisation des travaux de rénovation. 353 469 380 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/12/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2025RJ0012

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur VALERY XAVIER [], Res Scandola - Bat C - chemin d'Agliani - 20600 BASTIA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/12/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2025RJ0013

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de DE AZEVEDO CUNHA JOSE [], RESIDENCE CASAMENTU, BAT 002, 20290 BORGIO. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 07/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2025RJ0014

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur EL AZOUZI FOUAD [], RESIDENCE LES FLORALIES, BAT 7, 20620 BIGUGLIA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 06/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 58

N° PC : 2025RJ0005

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de A Cuccagna SARL [], 1, avenue Xavier Luciani, 20250 CORTE. 890 118 474 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal

Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 27/12/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2025RJ0010

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de VICTOR CONSTRUCTION SAS [], résidence Saint-Nicolas, App4, Rdc, C/o Mr Porusniuc, 20290 BORGIO. 820 317 378 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 29/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2024RJ0003

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 arrêtant le plan de redressement de Monsieur EMANUELLI François, Village, 20229 PIAZZOLE.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 61

N° PC : 2023RJ5573

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur WILMART Benoit, gérant de la société COTE PLAGE SAS [SAS, RCS 843 861 733 de Bastia. RIVABELLA, 20230 LINGUIZZETTA. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 10 ans.

N° 62

N° PC : 2023RJ5641

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur ADHAR Mohamed, gérant de la société de ADHAR [SAS], RCS 840 268 965 de Bastia. Lieu-dit dit Sinisera, 20215 VESCOVATO. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 10 ans.

N° 63

N° PC : 2024RJ0025

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur DA SILVA LEITAO Fabrice, gérant de la société de FRASSICCIA BTP SARL. RCS 484 155 585 de Bastia. Lieu-dit Frassiccia, 20270 ALERIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 64

N° PC : 2024RJ0032

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur OUESLATI Anis. RM 522 626 449 de Bastia. 6, rue Colonella, 20200 BASTIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 65

N° PC : 2024RJ0043

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur MINEIRO DE AZEVEDO Manuel Franclim, gérant de la société de M A M Construction BTP SA. RCS 900 567 991 de Bastia. Résidence Saint-Michel, Quartier Paratojo, 20200 BASTIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 66

N° PC : 2024RJ0062

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 04/02/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur TIRROLONI Gilles Etienne Marc, gérant de la société de MG MIROITERIE, Etablissement TIRROLONI SAS. RCS 798 671 624 de Bastia. VILLAGE, 20217 CANARI. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 67

N° PC : 2025RJ0021

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de NEMO PISCINES SARL, lieu-dit Fiume Dolmo, 20230 TALASANI. Maçonnerie générale et pose de piscines en kit. 521 991 141 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 68

N° PC : 2025RJ0022

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MARE & GUSTU SARL, lotissement Pianone, 26, Place des Palmiers, 20290 BORGIO. La transformation, la mise en conserve de poissons, de crustacés et de mollusques ainsi que la vente en gros, demis gros et détail de tous produits de la mer. 922 404 538 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 26/06/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 69

N° PC : 2024RJ0018

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de BIG NETTOYAGE SARL, 61, Allée Fuschia, Zone Industrielle de Purettonne, 20290 BORGIO. Nettoyage et entretien de tous locaux, mise en état après travaux, entretien des vitres et sols, nettoyage de tapis et moquettes, cristallisation des marbres. 327 998 092 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 70

N° PC : 2024RJ0149

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de BOUCHERIE MARKET HADOUCH&FILS SAS, lieu-dit TORRA, 20215 VESCOVATO. Commerce de détail de viandes et de produits de viande en magasin spécialisée. 922 308 762 RCS Bastia 922 308 762 RM 20.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 23/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 76

TOZZA

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros

Siège social : Codarella, 20135 Conca
907 644 124 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10/07/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

N° 77

ADDITIF

Additif suite à l'annonce parue le 03/12/2024 concernant la société : PIETROTTI GESTION PRO, il y avait également lieu de lire : modifie la denomination sociale qui devient PIETROTTI Gestion.

N° 78

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 29 janvier 2025, à BRANDO [2022], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société :

RENO CONCEPT

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : Tous travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre de bâtiment, de rénovations de bâtiments à usage d'habitation ou commercial, de petits travaux d'entretien et de réparation dans le cadre de ladite rénovation.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : 11, Chemin A Vasca, 20222 Brando

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

.../...

N° 71

N° PC : 2025RJ0019

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur FERREIRA SOUSA CARLOS MANUEL [], LES JARDINS DE SANTA LUCIA, BAT, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 72

N° PC : 2025RJ0016

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de ST LUCIE TOUR SINTINEDDI [], Rt10, Lieu-Dit Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO. 829 188 374 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 73

N° PC : 2025RJ0017

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de BATI STONE SAS [], lieu-dit - Dit Querciolo - RT 10 - 20213 SORBO-OCAGNANO. 883 537 425 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 74

N° PC : 2025RJ0018

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de OLA EVOLUZIONE SAS [], route de la Mer, 20240 GHISONACCIA. 837 815 877 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 75

N° PC : 2025RJ0020

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 11/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Madame DELAMARE-ABBENANTI Emilie Anne-Line [], rue le Riviera - Rue Paratojo - 20200 BASTIA. 501 480 321 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

Président : Monsieur PALUMBO Christian. Né le 18 octobre 1973 à Kenitra [Maroc], demeurant 11, Chemin A Vasca, 20222 Brando, de nationalité Italienne. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 79

INNOV'ART BTP

SAS en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Lieu-dit Colombina

20129 Bastelicaccia

900 868 142 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Diogo SOUSA CARDOSO, demeurant AJACCIO, 20000, Villa bungalone, Lieu-dit I Fratti, Route des sanguinaires, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. .../...

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Colombina, 20129 BASTELICACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 80

HOTEL LE GRILLON

SARL au capital de 7622.45 €

Siège social : 12, Avenue Paul Doumer

20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia 394 439 681

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2024, il a été nommé liquidateur(s) Mme BUISSON Josée demeurant au Route de Corbara, 20220 CORBARA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 81

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BASTIA du 27 janvier 2025, enregistré à BASTIA le 30 janvier 2025, dossier 2025 00002000, référence 2B04P31 2025 A 00137, Monsieur Richard, Anthony, Henri, Pierre CRISTOFINI et Madame Pascale, Georgette PIETRI, son épouse, demeurant ensemble à SANTA MARIA DI LOTA [20200], Miomo, 29, Route du Bord de Mer, ont concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV^{ème} catégorie dite Grande licence à Monsieur Gregory, Renaud, Christophe CARMONA, demeurant à MOROSAGLIA [20218], Hameau de Fogatella, es-qualité de président de la SAS en formation «L'ANIMA» au capital de 4.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], Place Galetta, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA [20200], Place Galetta, pour une durée de quinze mois à compter du 1er mars 2025 jusqu'au 31 mai 2026. Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Monsieur Gregory CARMONA, es-qualité de président de la SAS en formation «L'ANIMA», Monsieur et Madame CRISTOFINI ne devant en aucun cas être inquiétés ni recherchés à ce sujet.

Pour unique insertion,

N° 82

« AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26/08/2008,

Monsieur Jean, Luc, Ange BATTESTI, en son vivant Retraité, demeurant à ARRO [20151], Lieu-dit U Pratu.

Né à ARRO [20151], le 9 décembre 1936. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 29 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 6 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine SANTUCCI, notaire à AJACCIO Corse-du-Sud, référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »

N° 83

APROHEC

"L'Association des Producteurs d'Huiles Essentielles de Corse"

OFFRE D'EMPLOI

L'association des producteurs d'huiles essentielles de Corse (APROHEC)

recrute**"un animateur de filière"**

* Expérience et/ou formation en plantes aromatiques exigées.

* Dynamisme, rigueur, organisation, capacité d'adaptation, de rédaction, de dialogue appréciés.

* CDD 9 mois avec perspective de prolongement dans la durée.

* Prise de fonction avril 2025.

- Envoyer lettre de motivation, CV avant samedi 1er Mars minuit à :

igpimmortellecorse@gmail.com

N° 84

**CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIIN-QUILICHINI, Notaire Associée, membre de la Société par Action Simplifiée «Sophie CRESPIIN-QUILICHINI, TAFANI, NOUGARET Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], Route d'Arca, le 23 décembre 2024, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par : Mr Jean-Paul RAULT, retraité, et Mme Marie-José LOISEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO [20137], 43, route de Salvati MARINA DI FIORI, nés : Mr à PARIS 4E ARRONDISSEMENT [75004] le 08/06/1945, Mme à ALGER [ALGERIE] le 06/11/1947. Mariés à la mairie de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS [91700] le 24/02/1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de Maître Sophie CRESPIIN-QUILICHINI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 85

SCI TARALLO

SCI au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez M. TARALLO Antoine,

Résidence Stella Marina, Bât A

Avenue de la Libération, 20600 Bastia

914 850 961 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2025, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « Marchand de biens » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 86

**CORSICA VINS
DISTRIBUTION**

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5000 euros

Siège social :

9, Boulevard Pugliesi Conti

20000 Ajaccio

882 450 018 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28/11/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 87

S.J TERRASSEMENT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège : 2, Avenue Maréchal Juin

Résidence Petra di Mare 2

Bâtiment K, 20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

2, Avenue Maréchal Juin

Résidence Petra di Mare 2

Bâtiment K, 20090 Ajaccio

901 488 817 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 05 février 2025 au 2, Avenue Maréchal Juin, Résidence Petra di Mare 2, Bâtiment K, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane Raphaël PIERNO, demeurant 2, Avenue Maréchal Juin, Résidence Petra di Mare 2, Bâtiment K, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 88

LUNERA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

462, Boulevard Marie-Jeanne BOZZI

Commune de Grosseto-Prugna

20166 Porticcio

909 284 747 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 03/02/2025, le Président de la société par actions simplifiée LUNERA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 462, Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, Commune de Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO au Lieu-dit Pietra Afacataja, 20166 ALBITRECCIA à compter du 03/02/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 89

MARIEDO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Commune de GROSSETO-PRUGNA

462, Boulevard Marie-Jeanne BOZZI

20166 Porticcio

907 503 221 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 03/02/2025, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée MARIEDO a décidé de transférer le siège social du Commune de GROSSETO-PRUGNA, 462, Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, 20166 PORTICCIO au Lieu-dit Pietra Afacataja, 20166 ALBITRECCIA à compter du 03/02/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

info

Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site :**www.icn.corsica****Rubrique annonces légales**

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin

Clé

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Libellule

Une sentinelle à suivre de près

*Les libellules ont généralement
bonne presse auprès du grand public.*

*Il faut dire qu'elles ont tout bon :
elles sont gracieuses, offrent de fantastiques
spectacles de voltige aérienne, ne piquent pas et
ont inspiré aussi bien artistes qu'ingénieurs.*

Elles sont aussi des sentinelles de la biodiversité.

Toutefois, leurs populations sont menacées.

*Coenagrion caerulescens,
en danger critique en Corse*

Si elle n'appartient pas à la catégorie des poids lourds de YouTube qui drainent plusieurs dizaines de millions d'abonnés, depuis son lancement en 2014, OpieTivi publie régulièrement mais sans frénésie des contenus plaisants et instructifs. Pour cette « antenne des insectes » créée par l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie, donc) le but poursuivi n'est pas de faire du buzz mais d'informer et de sensibiliser à l'observation et la préservation des insectes. Début février 2025, peu après la Journée mondiale des zones humides, le contenu d'Opie TiVi s'est enrichi de six courts-métrages inédits réalisés dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des libellules. En effet, les populations de ces insectes s'effon-

*En dix ans, certaines
espèces ont vu
leurs effectifs chuter
de plus de 90 %.*

drent en France sous l'effet des modifications de leurs habitats et du changement climatique. En dix ans, certaines espèces ont vu leurs effectifs chuter de plus de 90 %. Sur la Loire, par exemple, des suivis révèlent un déclin continu de certaines populations, principalement dû aux variations extrêmes du niveau d'eau (alternance sécheresses inondations) et à la pollution.

On désigne parfois l'ensemble des libellules sous le joli nom de « demoiselles ». En réalité, il existe des « libellules vraies » ou « libellules au sens strict », les anisoptères, le plus souvent de grande taille, capables de supporter un vol rapide et puissant qui peut les amener parfois très loin des zones humides qui constituent leur habitat. Certaines sont même capables de migrations.

Somatochlora meridionalis, quasi-menacée en Corse

Elles se caractérisent aussi par des ailes étendues à plat au repos, de tailles proches mais inégales (les antérieures sont plus étroites à leur base que les postérieures) et une tête assez ronde avec des yeux souvent contigus. Et il y a les zygoptères ou «demoiselles», généralement de plus petite taille, avec un corps fin plus fragile, qui ne leur permet pas de voler très loin des zones humides. Leurs ailes antérieures et postérieures sont identiques et leur tête plus large que longue porte des yeux largement séparés. Au repos, leurs ailes sont fermées et dressées au-dessus du corps, à une exception notable près, celle des demoiselles appartenant au genre *Lestes*, qui gardent leurs ailes ouvertes à plat au repos. En français, cela dit, le mot «libellules» est utilisé au sens large pour désigner les odonates, dont anisoptères et zygoptères sont les deux sous-ordres en Europe. L'origine de l'appellation «libellule» fait débat. Pour certains, elle viendrait de «libellus» [petit livre] et ferait référence aux ailes qui évoquent les feuillettes d'un livre. Pour d'autres, il viendrait de «libella» [niveau], en référence au vol plané horizontal. L'origine du terme «odonate» est bien plus claire, elle est issue du mot latin *odonata*, composé à partir du mot grec *odon*, «dent» et du suffixe *ate* qui signifie «pourvu de». Car oui, les gracieuses et virtuoses libellules possèdent de puissantes mandibules armées de dents pointues et inégales qui en font de redoutables prédateurs. Elles sont cela dit inoffensives pour l'homme, auquel elles rendent en revanche de précieux services en régulant les populations d'insectes nuisibles tels que les moustiques ou les mouches à fruit. Leur présence dans les milieux aquatiques contribue donc à équilibrer les populations d'invertébrés, ces effets positifs pouvant se répercuter sur les écosystèmes environnants. Les libellules sont donc considérées comme une «espèce-parapluie», dont la protection et celle de leur habitat assure la survie d'autres espèces.

Les libellules sont donc considérées comme une « espèce-parapluie », dont la protection et celle de leur habitat assure la survie d'autres espèces.

Le cycle de la vie étant ce qu'il est, les libellules sont à leur tour les proies de batraciens, poissons, oiseaux ou araignées. Elles sont également des sentinelles de la santé des écosystèmes aquatiques. Leur présence et leur diversité peuvent signaler la qualité des eaux et l'équilibre des chaînes alimentaires et des changements dans leur popu-



Photo Marjjo Caglic Creative Commons

lation peuvent indiquer des problèmes environnementaux, tels que la pollution ou la dégradation des habitats.

6 ESPÈCES MENACÉES EN CORSE, 4 AUTRES QUASI-MENACÉES

Près de 6 000 espèces de libellules ont été décrites à ce jour dans le monde, majoritairement en région tropicale. Environ 120 espèces peuvent se rencontrer en Europe, une centaine en France métropolitaine, et on en comptabilise 49 en Corse. Le Plan national d'actions 2020-2030 en faveur des libellules a identifié 33 espèces prioritaires, mais doit être décliné dans chaque région métropolitaine, pour s'adapter au mieux aux enjeux, moyens et habitats de la région concernée, en établissant notamment une liste d'espèces de priorité régionale, avec la faculté d'adjoindre les espèces menacées à l'échelle régionale. En Corse, le plan territorial est élaboré par l'Observatoire-conservatoire des invertébrés de Corse (Oci) rattaché à l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). En 2017, déjà, une première liste rouge des libellules de Corse a été réalisée par l'Oci et a bénéficié d'une labélisation par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) : 6 espèces avaient été identifiées comme menacées régionalement et 4 autres comme quasi-menacées. L'accroissement des connaissances depuis a permis d'affiner le degré de menace - «vulnérable», «en danger», «en danger critique» et de retenir 11 espèces comme prioritaires dans le plan territorial 2023-2032. Cinq grands types de menaces sur les espèces de libellules ont été identifiés : les atteintes aux habitats (urbanisation, aménagements), les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, les pollutions et intoxications, la rareté et la fragmentation des populations. ■ AN

REPÈRES

Les ancêtres des libellules, les Odonatoptères sont apparus au Carbonifère, il y a 335 millions d'années, des fossiles montrent que l'envergure de certaines espèces pouvait atteindre 70 cm. Les premiers fossiles de véritables odonates ont été trouvés dans des couches du Permien moyen, il y a 260 millions d'années. Il s'agissait de zygoptères très proches des espèces actuelles.

Le cycle de vie de la libellule débute par la ponte des œufs qui, après deux à cinq semaines, éclosent pour libérer des larves qui passent la majeure partie de leur vie sous l'eau et qui après plusieurs mois voire plusieurs années quittent l'eau pour se fixer sur des tiges de plantes ou des rochers, où elles se transforment en nymphes, protégées par une enveloppe externe rigide appelée exuvie, les ailes se développent. Au bout de quelques semaines, la nymphe émerge de son exuvie puis laisse apparaître une libellule adulte dont, selon les espèces, la durée de vie varie de quelques semaines à quelques mois. Les prouesses en vol des libellules (vol stationnaire, vol à latéral et à recul, accélérations rapides) ont été une source d'inspiration pour les ingénieurs, que ce soit pour la conception d'hélicoptères ou de drones.

En 2017, une étude menée par des universitaires australien et suédois montrait que les libellules sont capables de prédire la direction de leur proie, grâce à la faculté de suivre la direction et la vitesse de la cible en faisant abstraction de l'arrière-plan. Côté esthétique, la libellule fut une des grandes muses de l'Art nouveau, inspirant bijoux, ornements de vases ou de lampes. ■



Photo DR

Broche libellule, par Lalique



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

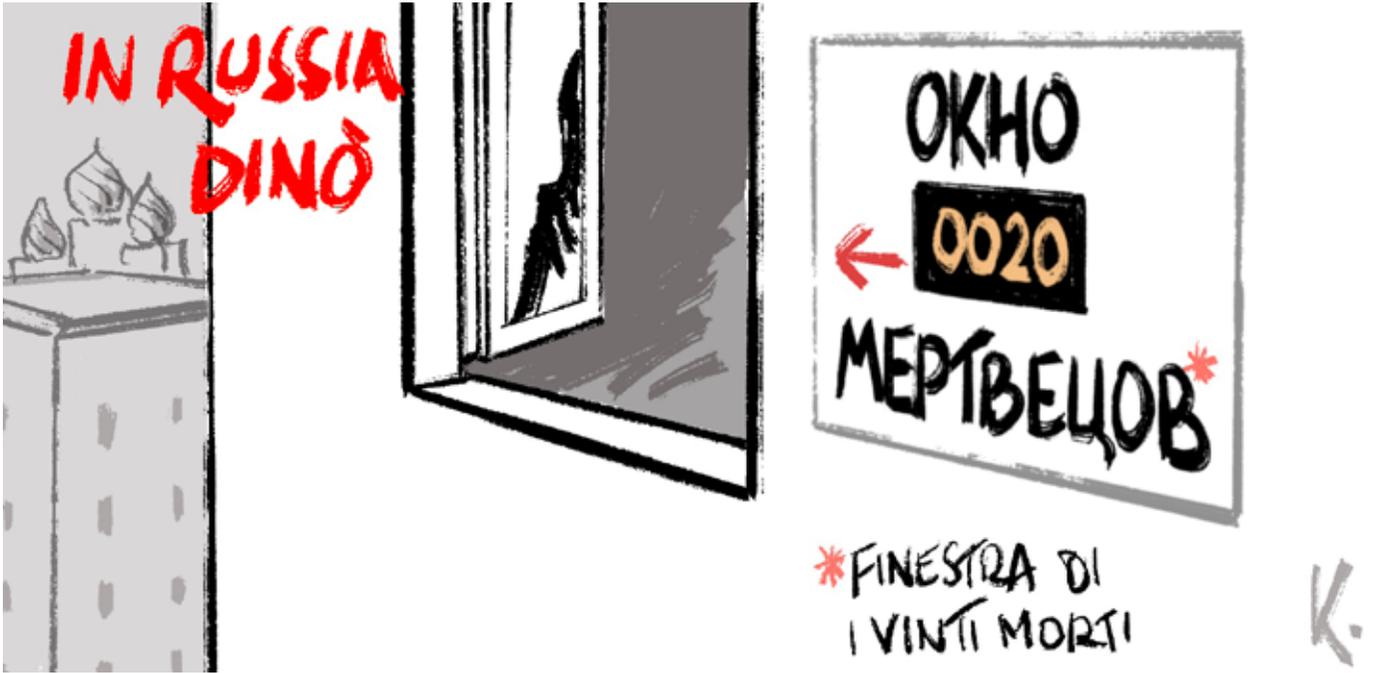
Transcription des **numéraux** en corse (VINTI MORTI, VENTI MORTI)

On ne reviendra pas ici sur les incohérences dans la transcription des toponymes et le rôle des bouleversements culturels : «avec la montée du christianisme, la présence du surnaturel païen dans le lieu et son nom cède sa place à celle de la mémoire [...] dans les signifiés des noms de lieux, ce qui fait que les toponymes continuent de présenter un sens à leurs utilisateurs, quoique le sens, les signifiants des noms ou les deux peuvent évoluer au cours de l'histoire» M. Richard [Commission de toponymie du Québec]. Il suffira de citer quelques exemples de toponymes corses [graphie] qui font [apparemment] référence au chiffre 20 : le corse *vinti* est systématiquement remplacé par l'italien *venti* qui en corse peut être le pluriel de *ventu* [vent] : Bocca Di U Ventu [Bastelica 2A] ; Bocca Di U Vint'Unu [Petreto-Bicchisano 2A] ; Punta Di Ventilegne [Figari 2A] ; Pont de Ventilegne [Bonifacio 2A] ; VENTI [Sant'Andréa-d'Orcino 2A] ; VENTI MORTI [Perelli 2B]. Le dernier exemple peut apparaître sous la forme VINTI MORTI dans les listes «corsisées» [non officielles]. «*Vinti morti*» un *vechju e spaventosu racontu pupulare Alisgianincu cantatu dà Diana di l'alba* [canticorsl. com] ; le titre de la chanson est parfois écrit en un seul mot «VINTIMORTI». Notons que la forme *vinti* [opposée à l'italien *venti*] appartient à la variété définie comme «*Conservative Central Italian*» dans l'article «*Romance languages*» [Wikipedia cite le *Merriam-Webster.com Dictionary*].

LES NUMÉRAUX COMPOSÉS : «COMBINAZIONI» RÉGLEMENTAIRES EN CORSE.

La transcription des nombres ne concerne pas seulement les noms de lieux ou de personnes mais pose aussi des problèmes orthographiques dans l'écriture de la langue vivante. Lequel d'entre nous n'a jamais eu d'hésitation, en faisant un chèque [en français], au moment d'écrire la somme en toutes lettres ? C'est que la règle orthographique correspondante est très compliquée [comme tout le système : pensez à l'accord du participe passé en français !]. En 1990, le «Conseil supérieur de la langue française» a suggéré d'unir par des traits d'union tous les nombres. Hélas, cette disposition a été rejetée comme toutes les recommandations de la dernière [?] réforme orthographique : pourquoi faire simple quand

on peut faire compliqué ! Résultat : chacun est libre de suivre l'orthographe «traditionnelle» ou bien celle de la réforme [?] de 1990 : «conformément à la décision de l'Académie française, «aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive» [Journal officiel du 6 décembre 1990]. En ce qui concerne le corse, les séquences de numéraux sont transcrites selon l'usage «traditionnel» en un seul mot, mais l'écriture en plusieurs mots est admise, notamment pour les nombres «longs». En d'autres termes, 888 pourra être écrit «tout attaché» : *ottucentuottantottu* ou en plusieurs mots : *ottucentu ottantottu*. Le même principe concerne d'ailleurs les nombres en général. Nous optons pour l'écriture soudée, mais l'usage réel est variable à l'écrit. On pourra avoir par exemple 24 : *vintiquattru* et *vinti quattru* ; 36 : *trentasei* et *trenta sei*, mais la prononciation reste la même. Dans le cas où la combinaison de nombres produit une séquence de deux voyelles, le résultat normal est l'élision de la voyelle finale du premier mot : *vinti + unu = vintunu* ou *vint'unu* ; *trenta + ottu = trentottu* ou *trent'ottu*. En revanche l'écriture en deux mots sans élision comme *vinti unu* [21] ou *trenta ottu* [38] sont à déconseiller, car la voyelle finale n'est jamais prononcée. Ces graphies [récemment apparues] ont pour effet de déconnecter l'orthographe de la prononciation, l'écrit finissant par influencer négativement l'oral qui devrait rester prééminent. Le principe est le même pour les dizaines suivantes ; en combinant *trenta* et *dui* on forme *trentadui*. On notera l'élision de la voyelle finale avec *unu* : quand on combine *trenta* et *unu* on a *trentunu* [équivalant à *trent'unu*]. L'écriture en un seul mot n'est pas possible dans certains cas, à savoir ceux qui exigent l'emploi de la conjonction de coordination. En corse, en effet, la tranche des centaines est séparée de la tranche suivante par *è* «et» ; de même pour la tranche des milliers. À partir de 100, la conjonction précède toutes les unités et la première dizaine : *cent'è unu* ; *cent'è dicennove*. À partir de 1000, la conjonction est requise devant toutes les tranches suivantes : 1001, 1019, 1020, 1030 etc. Dans les formes corses du type *cinquanta*, on reconnaît aisément cinq, de même en français on perçoit aisément le rapport entre «cinquante» et «cinq», à l'instar de celles des autres langues romanes, sont restées



assez proches du latin. Pour 70, 80, 90 le corse dit *settanta*, *ottanta*, *novanta*, dans le même rapport avec les unités correspondantes 7, 8, 9. Ici aussi il y a accord avec le latin et la plupart des langues romanes, mais aussi avec divers pays francophones où l'on emploie «septante, octante, nonante». On notera l'absence de «bizarreries» bien françaises du type «soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix». Merci au grammairien Vaugelas qui a contribué à condamner les formes anciennes du type «octante» [qui survivent encore dans certaines régions françaises] au profit d'une numération «vigésimale» [à base 20]: «quatre-vingts». Des systèmes analogues sont connus en danois, en basque ou en breton, et existaient [peut-être!] chez «*nos ancêtres les Gaulois*»: ici aussi les descendants d'Astérix continuent à se singulariser par leur résistance à la tendance majoritaire!

LE SEXE ET LE NOMBRE DES NOMBRES.

Les numéraux [cardinaux] sont d'ordinaire invariables, mais concernant les milliers, il y a une forme pour le singulier et une pour le pluriel: *mille metri* [mille mètres]; *ottumila metri* [huit-mille mètres]. Il y a variation de genre pour 1 [comme en français] et 2 [ce qui caractérise le corse du Nord par rapport au français et à l'italien par exemple]. D'autres langues ont des formes variables analogues [le roumain par exemple dispose aussi d'une troisième forme, neutre]. On notera qu'on a toujours la forme du féminin pour 2 dans 200 et 2000: *duiecentu* et *duiemila*. La règle ne vaut pas pour les régions du Sud où la terminaison est -i pour tous les mots au féminin pluriel [*duimila*]. Pour les millions et les milliards on a un singulier et un pluriel. Normal puisque ce sont des noms. Contrairement aux autres nombres ils requièrent un article, s'accordent et sont suivis de la préposition di [de]. Notons aussi le genre féminin pour *miliarda*: *un mi-*

lione/una miliarda/ottu miliarde. Ici aussi on notera que pour les nombres «longs» on a une écriture simplifiée, la présence de la conjonction n'étant plus systématique. Dans l'exemple suivant elle n'apparaît que devant la dernière tranche: quatre milioni quattucentuquattumila è quattucentu [4 404 400]. Devant *unu* et devant la conjonction è, on pourra avoir plusieurs solutions équivalentes: formes soudées, avec ou sans apostrophe, avec ou sans élision: *vint'unu* ou bien *vintunu* [21]; *settemil'è cinquecentu* ou bien *settemila è cinquecentu* [7500]. Pour qui souhaite une norme plus contraignante, on peut proposer l'organisation d'un référendum, sans oublier que le gouvernement de la République [française] a été contraint de renoncer à la dernière (?) réforme orthographique préconisée par l'Académie dans le but de simplifier le système [français]. Touche pas à mon P.O.F [Paysage Orthographique Français]! En Corse, en France ou ailleurs, qu'il s'agisse des normes linguistiques, du débat sur l'identité nationale ou des mesures à prendre concernant le réchauffement climatique, on a toujours les mêmes difficultés à parvenir à un consensus!

La *china* c'est le jeu du loto, qui connaît en Corse [à Bastia par exemple] un regain de popularité. Un des intérêts du jeu c'est que chaque numéro tiré est accompagné d'une expression, toujours en langue corse, dont on peut penser qu'elle a pour fonction d'aider les distraits [et les bavards qui se font immédiatement rappeler à l'ordre] à ne pas faire de confusion. Ainsi au tirage on pourra entendre par exemple: *settansette, e zappette* [77 «les petites pioches», à cause de la forme des chiffres]; *novanta, u più vechju* [«90, le plus vieux»] [les numéros vont de 1 à 90]. Sur ce sujet on pourra consulter certains sites web [atechja.alloforum.com]. Sur la transcription des nombres en général, nous renvoyons à *Le corse pour les nuls [Guide de conversation, J. Chiorboli 2010]*, 4^e édition 2023. ■

Pour qui souhaite une norme plus contraignante, on peut proposer l'organisation d'un référendum, sans oublier que le gouvernement de la République (française) a été contraint de renoncer à la dernière (?) réforme orthographique préconisée par l'Académie dans le but de simplifier le système (français). Touche pas à mon P.O.F (Paysage Orthographique Français)!

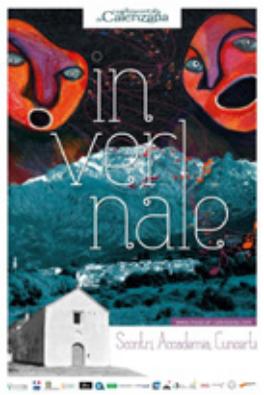
MUSIQUE

Rencontres hivernales de Calenzana

Depuis cinq ans, les organisateurs du festival de musiques classiques et contemporaines Les rencontres de Calenzana qui se déroule en août dans plusieurs villages de Balagne, proposent, mais cette fois au cœur de l'hiver, un rendez-vous dédié aux musiques traditionnelles et de composition. Ces Rencontres hivernales 2025 accueillent : I Maistrelli, ensemble de polyphonie féminin, créé en 2011 à Ajaccio au sein de l'association Filu d'Amparera, à l'initiative du compositeur et chanteur Jean-Pierre Godinat (le 14); Quintina, autre groupe polyphonique féminin originaire du bassin ajaccien dont le répertoire fait dialoguer chants traditionnels de Corse, polyphonies d'autres cultures et nouvelles créations - qui se produit (le 15) avec Una Fiara Nova groupe fondé en 2018 en Castagniccia qui, tout en proposant un regard sur la société contemporaine, puise l'inspiration de ses compositions dans la tradition orale polyphonique insulaire et méditerranéenne; et (le 20, l'Ensemble Tarraniu qui explore les chants et musiques corses teintés par l'Orient et la Méditerranée.

Les 14, 15 et 20 février 2025, 20 h. Spaziu culturale Edmond Simeoni de Lumio.

i 04 95 30 59 41 & rencontresdecalenzana.fr



Sinfonicu Corsica

Auteur, compositeur et chanteur, Petru Guelfucci fut l'un des grands artisans du Riacquistu. Fondateur du groupe Voce di Corsica, il avait joué un rôle de premier plan dans l'inscription en 2009, du cantu in paghjella sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité. Pour lui rendre hommage, son fils, Petru Santu Guelfucci; le bassiste Jean Castelli et Stéphane Escoms, membre de l'orchestre symphonique de Saint-Dié-des-Vosges, ont lancé le projet Sinfonicu Corsica qui réunit des musiciens corses (Jean Castelli, basse; Fanou Torracinta, guitare; Hervé Damiani, batterie et percussions; Petru-Santu Guelfucci et Fabrice Andreani, chant) et l'orchestre symphonique de Saint-Dié-des-Vosges placé sous la direction de Willy François. Au delà d'un florilège des plus belles chansons de Petru Guelfucci, ré-arrangées pour une version symphonique, ce spectacle ponctué de récits de son fils retrace toute sa carrière depuis ses débuts et dessine le portrait d'un artiste et militant culturel qui privilégiait les actes plutôt que les grands discours.



Le 18 février 2025, 20 h 30. Théâtre L'Empire Ajaccio

i 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Les 19 et 20 février 2025, 20 h 30.

Espace culturel Carlu Rocchi.

i 04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/

Le 21 février 2025, 20 h 30. Salle rouge,

Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

i 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica



SPECTACLE POUR LA FAMILLE

Mon père brûlait des pierres

En un temps pas si lointain, Sagal était un enfant insouciant, qui jouait dans les rues de son village, s'amusait lors des fêtes. Jusqu'au jour où il a réalisé que ses parents semblaient soucieux et ne faisaient plus attention à lui comme avant. Le père de Sagal était un artisan chaudiériste, il fabriquait de la chaux, matériau fondamental pour la construction des maisons. Puis est arrivé le temps où la manière de construire a changé, au point qu'on n'a

plus eu besoin des chaudiéristes. Le père de Sagal, cet « homme qui brûlait des pierres » dut alors changer de métier. Et son fils l'y aida. Fondée en 1992 à Castelló de la Plana (Communauté Valencienne) la compagnie Tian Gombau évoque, avec ce spectacle d'ombres et d'objets, la fin d'un métier artisanal qui bouleverse la vie d'une famille et d'une communauté rurale. Elle parle aussi de traditions, de la fascination pour le feu, élément à la fois dangereux et essentiel à la vie et de l'importance qu'il y a à jouer avec la mémoire pour la maintenir vivante. Pour tout public à partir de 5 ans

Samedi 15 février 2025, 17h. Salle Timo Pieri, Prunelli di Fium'Orbu.

i 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

THÉÂTRE

Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin

Musicien, chanteur et acteur, Zoon Besse a fondé avec Guillaume Barbot la compagnie Coup de Poker qui a produit des spectacles qui mêlent théâtre et musique. La première rencontre déterminante pour Zoon, ce fut Jacques Higelin en 1976. Il avait 15 ans, Giscard jouait de l'accordéon et lui découvrait les chansons d'Higelin dans la chambre d'une fille... Un choc, une déflagration. Personne ne lui avait dit qu'on pouvait vivre comme ça. Alors il a tout quitté, s'est entouré d'une bande de copains avec lesquels, durant près de dix ans, il a assisté à plus de 300 concerts d'Higelin. Fêtes, voyages, drogue, punk... Puis le temps a passé, les amis sont morts trop vite, Zoot s'est un peu rangé, sans pour autant oublier ou renier. À la mort d'Higelin, il n'était pas à l'enterrement au Père Lachaise. Seul, chez lui, avec tous ses souvenirs remontant à la surface, il écrivait les premiers mots de ce qui allait devenir un spectacle au décor minimaliste (un vieux tourne-disque, une table, un ampli, une guitare et un portant) qui peut se jouer partout. Tranche de vie, hommage sans idolâtrie, le spectacle évoque aussi les concessions que l'on fait ou non à ses choix et ses enthousiasmes de jeunesse; le temps qui passe, les renoncements et la fidélité. Il pose aussi la question du rôle de l'art dans la trajectoire d'une vie.

Le 14 février 2025, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. **i** 04 95 20 41 15 & www.aghja.eu

carnets de bord

par Béatrice HOUCARD

SUIVEZ LE GUIDE

En attendant que l'intelligence artificielle écrive à ma place ces Carnets de bord, je vais déjà perdre beaucoup moins de temps devant ma machine à laver. En effet, l'une de ses nombreuses agences de l'État [celles que François Bayrou rêve de supprimer], l'Ademe [Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie] nous donne le calendrier précis de nos lavages de linge. Il suffit de coller près de sa machine le petit tableau reproduit dans le journal Le Parisien et de s'y tenir. Sinon, la brigade dédiée à la lutte contre le réchauffement climatique finira par venir nous verbaliser. Je résume : les sous-vêtements se lavent tous les jours ; le soutien-gorge toutes les semaines, comme le pyjama. Le vêtement de sport, une à trois fois par semaine selon le degré de transpiration [on est prié de ne pas courir trop vite...] On continue : on peut mettre quatre ou cinq fois sans le laver un teeshirt en coton et dix à quinze fois un pull en laine. Bon courage pour l'odeur sous les bras et les taches éventuelles. Pour une robe, on passe à six fois et, pour un jean, quinze à trente fois avant lavage.

Il est vrai qu'on a tendance, par rapport à nos aïeux, à laver plus souvent. Le lave-linge et parfois le sèche-linge ont remplacé les lessiveuse de jadis, sans parler du passage au lavoir. Il paraît, toujours selon l'Ademe, que les Français font tourner en moyenne 200 fois leur machine à laver par an. C'est beaucoup ? Ça dépend surtout si on est célibataire ou à la tête d'une famille nombreuse. Bien sûr, tout cela a un impact sur le budget, la consommation d'eau et d'énergie et même la qualité des vêtements. Bref, on gaspille. Mais qu'il faille une agence financée par l'État en faillite pour nous dire combien de fois laver un slip ou un pull, c'est un peu fort.

CÔTÉ GAUCHE OU CÔTÉ DROIT ?

Ainsi va notre vie du XXI^e siècle, qui croule sous les conseils, quand ce ne sont pas des injonctions, sans parler des injonctions contradictoires. Ne pas fumer, ne pas déguster trop de viande rouge, manger cinq fruits et légumes par jour, ne pas acheter de voiture diesel, faire du vélo, ne pas abuser du fromage, etc.

On se souvient du capitaine Haddock qui, dans Tintin [Coke en stock], se demandait s'il dormait avec la barbe au-dessus ou en-dessous des couvertures. L'autre



matin, à la radio, j'ai entendu un médecin médiatique donner des conseils sur la meilleure position pour dormir. Et j'en ai été bien effrayée. « *La pire des positions* » pour dormir, disait-il, c'est sur le ventre. Pourquoi ? Parce que le visage frotte l'oreiller et provoque des rides tandis que la colonne vertébrale est « *dans tous ses états* » ; mais surtout parce que le frottement des yeux sur l'oreiller peut provoquer « *une très grave maladie de la cornée* ». Et nous ne le savions pas !

Donc, il faut dormir sur le dos ? C'est mieux, disait-il. Mais avec le risque que la langue bascule en arrière et favorise le ronflement. Car qui

Le frottement des yeux sur l'oreiller peut provoquer « une très grave maladie de la cornée ». Et nous ne le savions pas !

dit ronflement dit risque d'apnée du sommeil et possible problème respiratoire et cardiaque. Reste le choix de dormir sur le côté. Oui, mais attention ! Si vous êtes insuffisant cardiaque, dormez sur le côté droit. Si vous êtes une femme enceinte, sur le côté gauche. Et si vous souffrez de reflux gastroœsophagien [car vous ne digérez pas les consignes de l'Ademe] également du côté gauche. Ne me demandez pas ce qu'il faut faire si l'on est à la fois insuffisant cardiaque et souffrant de reflux gastroœsophagien, car je ne suis pas médecin.

À propos du fromage, que l'on imaginait trop gras et calorique, j'ai entendu de ce même médecin une phrase définitive : « *le fromage pourrait vous sauver la vie* », car on n'a pas peur des mots quand on est médecin à la radio ou la télévision. Eh oui, une étude montre qu'il y a 20 % d'accident cardiovasculaires en moins chez les personnes qui mangent des yaourts et du fromage.

Ainsi entend-on sur les antennes tout et son contraire. Oui puis non au jeûne intermittent. Oui et non au petit-déjeuner copieux. Oui et non au jus de fruit avec les tartines. Oui et non au sport le soir. Oui et non au café, bienfaisant ou ennemi public numéro 1. On est un peu perdu.

On croit volontiers qu'on se portera mieux si on arrête de fumer, si on oublie l'alcool et les aliments trop riches, si on favorise les fruits et légumes et qu'on bouge à tout âge au lieu de s'affaler dans le canapé pour regarder une émission médicale après avoir programmé une lessive. Si ça se trouve, on mourra en bonne santé. ■



**AGIR
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...**

**Isolez votre toit et bénéficiez
d'une prime jusqu'à 24€/m² !**

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus
labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ NOTRE
SOLUTION AGIR PLUS**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock